

Le Ministre des Finances de la République de Corée au Chef du Commandement des Nations Unies dans la République de Corée.

MINISTÈRE DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DE CORÉE
SÉOUL

Le 18 décembre 1958.

MON GÉNÉRAL,

Je me réfère à l'Accord sur le règlement des réclamations relatives aux services publics entre le Commandement unifié et la République de Corée, signé aujourd'hui, et à votre lettre de ce même jour sur les réserves dont le Gouvernement suédois désire assortir son adhésion à cet accord.

Les dispositions de l'accord concernant uniquement le règlement des réclamations relatives aux services publics; celles de l'article VI ne préjudicieront donc en rien le règlement des autres dettes de Suède envers la République de Corée.

L'objet de la présente lettre est donc de confirmer que le Gouvernement de la République de Corée accepte les réserves apportées par le gouvernement suédois à l'article VI de l'accord.

Agréez,

HYUN CHUL KIM
Ministre des Finances
République de Corée

Le général G. H. DECKER

Chef du Commandement des Nations Unies.

Exchange of Notes between CANADA
and FRANCE

Signed at Ottawa October 22, 1958

In force October 22, 1958

Imprimé en France
ministère de la Défense